



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE
42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2020 À 18h00

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / F. COTTIN / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Procuration : M-M. PLATHEY (proc. P. CATTEAU), P. BERTHIOT (proc. G. BRACHOTTE).

Absents excusés : E. RIONDET

Secrétaire : M-J. JACQUIER

La séance est ouverte à 18h00, sur proposition du Maire, Madame JACQUIER est nommée secrétaire de séance. Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2020, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

Le maire sollicite l'inscription complémentaire à l'ODJ d'un point sur les remboursements d'emprunts.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'ordre du jour et l'inscription complémentaire.

En préambule, le maire remercie l'ensemble des élus (anciens et nouveaux pour leur présence). Il précise qu'il a souhaité inviter les « nouveaux élus » y compris suppléants même si c'est encore l'ancienne équipe qui administre la collectivité. En revanche, ils ne pourront pas prendre part au vote mais émettront un avis consultatif. De plus, le Maire fait un point sur la situation sanitaire actuelle et le fonctionnement du confinement.

1) Fonctionnement organisation pendant la période de Covid-19

Le Maire rappelle le fonctionnement mis en place pour assurer la continuité administrative et du service public. Il fait part du fonctionnement déjà explicité dans le dernier édito. A savoir, pour la mairie : accueil au public uniquement par téléphone pendant les périodes d'ouverture habituelle. Les secrétaires sont en télétravail et ont une autorisation professionnelle de déplacement lorsque cela est nécessaire. Pour les employés techniques, seul un employé est disponible, le deuxième étant en arrêt maladie jusqu'au 11 mai. Pour l'employé présent, nous alternons entre la garde de ses enfants et sa présence sur la collectivité. A propos de l'ATSEM, elle est aujourd'hui en autorisation spéciale d'absence puisque l'école ne fonctionne plus. De même pour l'entretien des écoles. Enfin, concernant la bibliothèque, malheureusement celle-ci reste interdite au public jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins un ensemble de tâches sont réalisées pendant cette période exceptionnelle.

Globalement, l'activité administrative fonctionne normalement avec un petit délai supplémentaire tout à fait compréhensible.

Concernant le volet social à destination des citoyens, une adresse mail spécifique : urgence.administrative@thoreyenplaine.fr a été mise en place pour les citoyens. De plus, les numéros de portable du maire et du premier adjoint ont été donnés en cas d'extrême urgence. Le Maire précise qu'il a finalement eu que très peu d'appels et que tous ceux reçus étaient justifiés et ont été pris en compte pour venir en aide aux citoyens. Il tient à remercier les citoyens pour toute la solidarité et la fraternité dont chacun fait preuve durant cette période.

2) Conséquences de la crise sanitaire pour la collectivité

Deux grands types de conséquences : activités sociales et budgétaire

a) activités sociales : l'ensemble des activités communales sont suspendues pour un délai indéterminé. L'objectif n'est pas de les annuler mais de les reporter dans la mesure du possible telle que la cérémonie des bébés qui pourrait être reporté à l'automne. Les festivités du 13 juillet seront probablement annulées ; le repas et le bal ne pouvant se tenir dans le respect des distances sociales et sanitaires. Le feu d'artifice est cependant commandé. Il pourrait être tiré le 13 juillet ou à une date ultérieure.

A propos de l'aide aux devoirs, la décision a été prise de l'annuler jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'école de musique devrait reprendre à partir du 11 mai prochain, à l'exception de l'éveil musical. Les cours non-honorés seront remboursés aux familles. La professeure de piano essaiera de rattraper un maximum de cours, dans la limite de ses possibilités et des disponibilités de ses élèves. De manière générale, les cours qui n'auront pas pu être assurés du fait de la situation sanitaire seront remboursés.

Le conseil approuve à l'unanimité le remboursement et le fonctionnement de l'école de musique.

Concernant les commémorations et en particulier celle du 8 mai et conformément aux décisions de la préfecture, sont annulées. En revanche, il est possible de les tenir en petit comité. Le Maire souhaite absolument toujours honorer les Français qui ont donné leur vie pour notre liberté et encore plus durant cette période où on mesure cette énorme chance de pouvoir vivre dans un pays libre. La cérémonie du 8 mai avec dépôt de gerbe aura donc lieu mais sera limitée à 5 personnes : le Maire, le Correspondant défense, le premier adjoint et deux anciens combattants.

b) Budgétaires : plusieurs recettes ne pourront être perçues : location de la salle polyvalente par les particuliers et l'intercommunalité, tables/bancs auxquels il convient d'ajouter un ensemble de décisions en direction des commerces qui ont « pignons sur rue ». Cela peut représenter un montant avoisinant 18 000 euros.

3) Dotation de fonctionnement

Le maire signale que la commune perd cette année la Dotation de la Solidarité Rurale Cible qui est attribuée chaque année aux 10000 communes les moins favorisées. Or, Thorey en Plaine ne remplit plus les conditions de potentiel financier et de revenus des habitants pour être éligible à la fraction cible de la DSR.

Cela représente environ 11000 euros. A cela s'ajoute également une baisse de la dotation forfaitaire qui s'explique par la perte d'habitants (calcul glissant INSEE) soit environ 4000 euros.

En tout c'est environ 15000 euros de baisse de dotation.

Si on ajoute cette baisse de dotation à la perte de recette due à la situation sanitaire, c'est une baisse du budget de fonctionnement à minima de 35000 euros que l'on observera sur le résultat budgétaire 2020.

Cela nécessite donc de replanifier des investissements et de contracter le fonctionnement de la collectivité.

Le Maire insiste sur la nécessité de bien stabiliser et si possible d'augmenter la population pour obtenir des marges de manœuvre encore trop juste actuellement.

4) Aides au soutien économique des commerçants de THOREY EN PLAINE

Le Maire signale qu'il a pris contact avec presque tous les commerçants de notre village excepté le garage Breuil qu'il n'a pas réussi à joindre. Il demande à Sylvain Pelletier de prendre contact avec lui. Globalement, les commerçants ont maintenu une partie de leurs activités pour ceux qui y étaient autorisés, des aides de l'Etat leur ont été apportées. Seul point noir et très important pour notre village, c'est l'activité du café qui est actuellement complètement fermé et qui subit de plein fouet la crise sanitaire.

Le Maire est intervenu pour débloquer la situation de ce commerce. Ce problème a pu être résolu grâce à l'intervention de Mme la députée Khattabi qui a suivi le dossier jusqu'à son aboutissement.

Le Maire tient à la remercier.

Ainsi, assurance est donnée par l'Etat d'une aide de soutien à l'activité économique de ce commerce.

Le Maire estime qu'il est fondamental que la commune vienne aussi en aide au secteur économique dans la mesure du possible.

Il propose :

a) d'offrir l'insertion publicitaire à tous les commerçants dans le bulletin d'information municipale qui va paraître.

b) pour le salon de coiffure, la gratuité de deux mois de loyer ou plus si l'activité ne reprend pas mi-mai.

c) pour le boulanger, qui a maintenu son activité, une réduction de 50 % sur deux mois de loyers.

d) la gratuité des droits de place pendant toute la période de confinement. L'ensemble des propositions représentent une aide de 5900 euros environ.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

Le Maire signale que dans la mesure du possible, il souhaite que les activités du marché et des « food truck » reprennent dès la sortie du confinement. Cependant si les distances sociales n'étaient pas respectées et représentent un danger pour les citoyens, il fera un arrêté interdisant à nouveau ces commerces dans l'espace public. Merci donc à chacun de bien respecter les consignes. Concernant également le marché qui doit reprendre 1 semaine sur 2 à partir du 14 mai, cela dépendra de l'autorisation de la préfecture.

5) Problématiques des évènements communaux à venir

Voir le point 2.

6) Gestion des personnels pendant la crise sanitaire (voir aussi le point 1)

A propos de la reprise et in fine de la gestion des personnels, le Maire souhaite que la bibliothèque puisse rouvrir dès la semaine du 11 mai comme d'ailleurs la mairie. Un ensemble de mesure est pris pour assurer la sécurité des personnels qui est la première préoccupation de la collectivité. Ainsi, des visières plexiglass ont été commandées, des hygiaphones pour le secrétariat et la bibliothèque seront installés. De plus, l'accès aux lieux (bibliothèque et mairie) sera limité en nombre de personnes. Un ensemble de recommandations sera affiché.

Il conviendra de bien les respecter pour assurer la continuité de ces ouvertures.

Concernant les écoles, elles doivent reprendre théoriquement le 11 mai pour une partie des élèves.

Nous n'avons pas actuellement d'information à ce sujet.

Ainsi, l'ensemble des personnels reprendra une activité « normale » dans la semaine du 11 mai. Le personnel d'entretien des écoles quant à lui reprendra à compter du 4 mai pour assurer la propreté et la reprise dans de bonnes conditions des activités scolaires.

De plus, le Maire a sollicité la solidarité des employés et leur a demandé de poser 5 jours de congé afin de pouvoir être plus présent après le confinement, accepté à l'unanimité par tous les salariés.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité les demandes et décisions supra.

7) Projet de maison de santé : Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Le Maire rappelle les échéances pour la réalisation de la maison de santé. Il fait part que le projet de santé est terminé et qu'il attend sa présentation à l'ARS dès que possible et surtout quand l'ARS aura du temps disponible. En parallèle, il faut poursuivre les actions pour la création du bâti. La prochaine étape est la pose d'un appel d'offres en conception/réalisation (entreprise générale).

Afin d'être assisté dans la réalisation de ce projet à la fois sur la partie administrative mais également sur la partie technique et de suivi des travaux, le maire souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le maire propose de consulter 4 entreprises car le montant de la prestation ne nécessite pas un appel d'offres.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité les demandes et décisions supra.

8) Points sur les travaux

a) La majorité des travaux sont arrêtés. Quelques travaux d'entretien ou de sécurité ont cependant eu lieu ainsi que des travaux dans les bâtiments Orvitis ou pour la nouvelle mairie comme quelques plantations.

Pour le logement-mairie, tout est à l'arrêt et en attente des experts.

Les travaux de l'écoquartier sont également stoppés. Des signatures de lots ont quand même lieu avec le notaire.

b) Le Maire signale qu'un citoyen rencontre des difficultés avec son raccordement téléphonique et internet. Après contact auprès d'Orange, il s'avère qu'un câble dans le village est détérioré et ne permet pas de démultiplier les lignes. La société Orange s'est engagée à le remplacer dès la sortie du confinement.

9) Questions diverses

a) Plusieurs conseillers ont été interpellés sur la question des masques grand public ainsi que sur la reprise des écoles.

Le Maire tient à préciser que nous ne connaissons absolument pas la doctrine de l'Etat. Trop de questions sont encore en suspens pour répondre efficacement à ces problématiques. Il est urgent pour nos communes de connaître la trajectoire et les prescriptions qui doivent aussi être suffisamment souples pour s'adapter au contexte particulier de chaque territoire.

Nous ne devons pas agir de manière individuelle et désorganisée car cela ajoute de la confusion et de l'incompréhension dans cette période déjà fortement perturbée. Le préfet nous invite à ne pas prendre d'initiative à propos des masques grand public tant que cette doctrine de l'Etat n'est pas connue. Nous sommes dans l'incertitude et dans l'attente d'instructions claires de l'Etat afin de répondre au mieux aux attentes légitimes de nos concitoyens. Quant aux écoles, là aussi c'est l'inconnu. Nous anticipons la reprise mais si les conditions sanitaires ne sont pas remplies, nous n'ouvrirons pas les écoles le 11 mai. Il en va de la sécurité de tous. Enfin, l'Association des Maires de France a coordonné une commande de masques à usage unique. Pour pallier la déficience de l'Etat, la collectivité en a commandé 2000 au prix de 0,56cts H.T. Le Maire précise qu'il n'est pas certain de pouvoir les obtenir.

Le principe est partagé par les élus.

Enfin, le Maire signale que la conseillère départementale, Christelle MEHEU a pu obtenir plusieurs masques qui ont été partagés entre le médecin généraliste et le cabinet infirmiers. Il tient à la remercier pour cette aide précieuse.

b) Mme Sylvie Vandeweege fait part des difficultés à obtenir un rendez-vous à la déchèterie de Longecourt en Plaine suite à l'indisponibilité téléphonique. Le Maire en fera part au Président du SMICTOM.

Point supplémentaire : Remboursement emprunts

Le Maire propose à l'assemblée la possibilité de solder les opérations d'investissement réalisées lors de la dernière mandature. Il s'agit de la maison éclusière, du logement de la mairie et des travaux de la nouvelle mairie ainsi que la réhabilitation de l'ancien bâtiment. Le remboursement anticipé s'élève à 319 704,33 euros.

Il souhaite ce remboursement via l'excédent de fonctionnement reporté de 493 739,99 euros.

Ainsi, après remboursement, l'excédent sera de 174 035,56 euros.

Le Maire explique son choix sur la volonté d'obliger le nouveau conseil à bien prioriser les investissements, à continuer la recherche des subventions mais aussi parce que dès l'origine du prêt, il avait été négocié un remboursement anticipé sans frais.

De plus, les taux d'intérêt sont encore bas malgré la crise sanitaire. Enfin, cela permettra de désendetter la commune et d'obtenir une meilleure note bancaire pour les prochains prêts.

Enfin, ce remboursement anticipé dégagera un budget de fonctionnement et d'investissement d'environ 20 000 euros.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité le remboursement.

Fin de la Séance à 21h00.

À THOREY EN PLAINE, le 27 avril 2020

